

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU
Substance pure/mélange	Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Adhésif
Utilisations déconseillées	Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
420 rue d'Estienne d'Orves  
92700 Colombes  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe	112
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Triethylene glycol dimethacrylate, Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol, Hydroperoxyde de cumene, N,N-bis-(2-hydroxyethyl)-p-toluidine, 2'-phenylacetohydrazide, Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate, Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid



### Mention d'avertissement

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

Attention

## Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## 2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion. Nocif pour les organismes aquatiques.

## PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	EC No.	CAS No.	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Triethylene glycol diméthacrylate 40 - <80 %	203-652-6	109-16-0	Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	01-2119969287-21-XXXX
Diisopropylnaphthalene >25 - <40 %	254-052-6	38640-62-9	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-	01-2119565150-48-XXXX
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 10 - <20 %	248-666-3	27813-02-1	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	01-2119490226-37-XXXX
Hydroperoxyde de cumène 1 - <3 %	201-254-7	80-15-9	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411) Org. Perox. E (H242)	Eye Dam. 1 :: 3%<=C<10% Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B :: C>=10% Skin Irrit. 2 :: 3%<=C<10% STOT SE 3 :: 1%<=C<10%	-	-	01-2119475796-19-xxxx
Propylidynetriméthanol,	500-066-5	28961-43-5	Eye Irrit. 2 (H319)	-	1	1	01-2119489900-

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

ethoxylated, esters with acrylic acid 0.1 - <1 %			Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)				30-XXXX
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate 0.1 - <1 %	260-754-3	57472-68-1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	01-2119484629-21-XXXX
N,N-bis-(2-hydroxyethyl)-p-toluidine 0.1 - <1 %	600-470-2	103671-44-9	Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	-
N,N-Diméthyl-p-toluidine 0.1 - <1 %	202-805-4	99-97-8	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2119937766-23-XXXX
Acide acrylique 0.1 - <1 %	201-177-9	79-10-7	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Flam. Liq. 3 (H226)	STOT SE 3 :: C>=1%	1	-	01-2119452449-31-XXXX
2-phenylacetohydrazide 0.1 - <1 %	204-055-3	114-83-0	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 3 (H301)	-	-	-	-
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 0.1 - <1 %	204-881-4	128-37-0	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-	01-2119555270-46-XXXX

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	EC No	CAS No	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Triethylene glycol dimethacrylate	203-652-6	109-16-0	-	-	-	-	-
Diisopropyl-naphthalene	254-052-6	38640-62-9	-	-	-	-	-
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol	248-666-3	27813-02-1	-	-	-	-	-
Hydroperoxyde de cumène	201-254-7	80-15-9	382	133.56	0.501	-	-
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	500-066-5	28961-43-5	-	-	-	-	-
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	260-754-3	57472-68-1	-	-	-	-	-
N,N-bis-(2-hydroxyethyl)-p-toluidine	600-470-2	103671-44-9	619	-	-	-	-
N,N-Diméthyl-p-toluidin	202-805-4	99-97-8	1650	2002	0.501	-	-

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

Nom chimique	EC No	CAS No	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
e							
Acide acrylique	201-177-9	79-10-7	1200	-	2.775	-	-
2'-phenylacetohydrazide	204-055-3	114-83-0	100	-	-	-	-
e							
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	204-881-4	128-37-0	-	-	-	-	-
l							

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
N,N-Diméthyl-p-toluidine - 99-97-8	C
Acide acrylique - 79-10-7	D

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure.
------------------	--

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

## 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucune information disponible.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone.

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger contre le gel.

**Température de stockage recommandée** Ne pas congeler.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Adhésif.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Acide acrylique 79-10-7	TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm	VLEP 8h: 2 ppm VLEP 8h: 6 mg/m <sup>3</sup> VLEP court terme: 10 ppm VLEP court terme: 30 mg/m <sup>3</sup>
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	-	VLEP 8h: 10 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

##### Diisopropylnaphthalene (38640-62-9)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme	Cutané(e)	4.3 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme	Inhalation	30 mg/m <sup>3</sup>	

##### Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid (28961-43-5)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	16.2 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.8 mg/kg pc/jour	

##### 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Inhalation	5.8 mg/m <sup>3</sup>	

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	
---	-----------	-------------------	--

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Diisopropylnaphthalene (38640-62-9)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme	Oral(e)	2.1 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme	Cutané(e)	2.1 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme	Inhalation	7.4 mg/m <sup>3</sup>	

Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid (28961-43-5)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	4.9 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1.4 mg/kg	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.5 mg/m <sup>3</sup>	

## 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.  
(PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Diisopropylnaphthalene (38640-62-9)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.236 µg/l
Eau de mer	0.0236 µg/l
Sédiments d'eau douce	0.853 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.085 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.171 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	0.15 mg/l

Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid (28961-43-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.00195 mg/l
Eau de mer	0.000195 mg/l
Eau douce – intermittent	0.0195 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.0082 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.00082 mg/kg de masse sèche
Usine de traitement des eaux usées	10 mg/l
Terrestre	0.00587 mg/kg de masse sèche

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Terrestre	1.04 mg/kg de masse sèche
Usine de traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.29 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.4 µg/l

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

Eau douce	4 µg/l
-----------	--------

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.  
**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Aspect** Très visqueux  
**Couleur** Bleu  
**Odeur** Caractéristique.  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité</b>	Sans objet pour les liquides	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>pH</b>	5	
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	≥ 6000000 mm <sup>2</sup> /s	@ 40°C ISO 3104/3105
<b>Viscosité dynamique</b>	5 Pa.s	
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible Immiscible à l'eau	
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Pression de vapeur</b>	0.1	mmHg @ 20 °C
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité apparente</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité</b>	1.04	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

### 9.2. Autres informations

#### Teneur en COV (%)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
Sans objet



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

## Toxicité aiguë

### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 3,907.50 mg/kg  
ETAmél (voie cutanée) 9,083.90 mg/kg  
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) 13.184 mg/l

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Triethylene glycol dimethacrylate	=10837 mg/kg (Rattus)	-	-
Diisopropyl-naphthalene	LD50 = 4130 mg/kg (Rattus) OECD 401	> 4500 mg/kg (Rattus)	>5.64 mg/L (Rattus) 4 h
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol	=11200 mg/kg (Rattus)	> 3000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	-
Hydroperoxyde de cumene	=382 mg/kg (Rattus)	= 0.126 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	=220 ppm (Rattus) 4 h
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 13 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	-
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	LD50 = 3530 mg/kg (Rattus) OECD 401	LD50 > 2000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) OECD 402	-
N,N-bis-(2-hydroxyethyl)-p-toluidine	LD50 = 619 mg/Kg Rat (OECD 401)	LD50 >2000 mg/Kg Rat (OECD Guideline 402)	-
N,N-Diméthyl-p-toluidine	=1650 mg/kg (Rattus)	> 2000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=1400 mg/m <sup>3</sup> (Rattus) 4 h
Acide acrylique	1200 mg/kg (Rattus)	= 280 µL/kg (Oryctolagus cuniculus) = 295 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=11.1 mg/L (Rattus) 1 h = 3.6 mg/L (Rattus) 4 h
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	LD50 > 5000 mg/kg (Rattus) OECD 401	>2000 mg/KG (Rattus)	-

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Peut entraîner une irritation cutanée.

Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid (28961-43-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

Propylidynetrimeanol, ethoxylated, esters with acrylic acid (28961-43-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Propylidynetrimeanol, ethoxylated, esters with acrylic acid (28961-43-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OECD Test No. 429: Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay	Souris	Cutané(e)	Sensitizing

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants

Propylidynetrimeanol, ethoxylated, esters with acrylic acid (28961-43-5)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	Souris, in vivo	Non mutagène

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Triéthylène glycol diméthacrylate 109-16-0	EC50 (72h) algae (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	LC50 (96h) 16.4 mg/L (Danio rerio) (OECD 203)	-	-		
Diisopropyl-naphthalène 38640-62-9	NOEC (72h) = 0.15 mg/l (Desmodesmus subspicatus) DIN 38412 part 9	>0.5 mg/l	-	EL50 (48h) = 1.7 mg/l (Daphnia magna) OECD 202		
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	-	LC50: =493mg/L (48h, Leuciscus idus melanotus)	-	LC50 > 143 mg/l Daphnia magna (OECD 202)		
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	-	LC50: =3.9mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =7mg/L (24h, Daphnia magna)		
Propylidynetriméthanol, éthoxylé, esters avec l'acide acrylique 28961-43-5	ErC50, 72 h (Desmodesmus subspicatus) 2.2 mg/l OECD 201	LC50: =1.95mg/L (96h, Danio rerio)	-	EC50: 48 h 70.7 mg/l (Daphnia magna) OECD 202	1	1
Oxybis(méthyl-2,1-éthylène) diacrylate 57472-68-1	ErC50 (72h) =16.7 mg/L Green algae (Desmodesmus subspicatus)	LC50 (96h) =2.2 - 2.4 mg/L (Leuciscus idus)	-	EC50 (48h) =22.3 mg/L Daphnia magna		
N,N-Diméthyl-p-toluïdine 99-97-8	-	LC50: 42 - 50.5mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-		
Acide acrylique 79-10-7	EC50: =0.17mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h = 27 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	-	LC50: =270mg/L (24h, Daphnia magna) EC50: =95mg/L (48h, Daphnia magna)	1	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	EC50: >0.42mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =6mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 (96h) > 0.57 mg/L (Danio rerio) EU Method C.1 LC0 (96h) >= EU Method C.1	-	>0.51 mg/l (Daphnia magna)		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	28 jours	4.5%	N'est pas facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

## Bioaccumulation

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Triethylene glycol dimethacrylate	2.3
Diisopropyl-naphthalene	6
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol	0.97
Hydroperoxyde de cumene	1.6
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	2.89
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	0.39
N,N-Diméthyl-p-toluidine	1.729
Acide acrylique	0.46
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	5.1

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Triethylene glycol dimethacrylate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Diisopropyl-naphthalene	La substance est manipulée comme s'il s'agissait d'une substance PBT/vPvB
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydroperoxyde de cumene	La substance n'est pas PBT/vPvB
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	La substance n'est pas PBT/vPvB
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	La substance n'est pas PBT/vPvB
N,N-Diméthyl-p-toluidine	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide acrylique	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

**Remarque :** Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vcac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse. Protéger contre le gel.

## Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropyl-naphthalene, Acrylic acid)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>Étiquettes</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropyl-naphthalene, Acrylic acid), 9, III, (-)
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335, 601, 375
<b>Code de classification</b>	M6
<b>Code de restriction en tunnel</b>	(-)
<b>Quantité limitée (LQ)</b>	5 L
<b>Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)</b>	90

## IMDG

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropyl-naphthalene, Acrylic acid)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropyl-naphthalene, Acrylic acid), 9, III, Polluant marin
<b>14.5 Polluant marin</b>	P
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335, 969
<b>Quantité limitée (LQ)</b>	5 L
<b>N° d'urgence</b>	F-A, S-F
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Sans objet

## Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropyl-naphthalene, Acrylic acid)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropyl-naphthalene, Acrylic acid), 9, III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	A97, A158, A197
<b>Quantité limitée (LQ)</b>	30 kg G
<b>Code ERG</b>	9L

## **Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

#### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

#### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

### Réglementations nationales

#### **Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Triethylene glycol dimethacrylate 109-16-0	RG 65
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	RG 65
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid 28961-43-5	RG 65
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate 57472-68-1	RG 65

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil  $> 10$  tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur  
H301 - Toxique en cas d'ingestion  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H311 - Toxique par contact cutané  
H312 - Nocif par contact cutané  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H330 - Mortel par inhalation  
H331 - Toxique par inhalation  
H332 - Nocif par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Notes assigned to an entry

**Note C:** Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères

**Note D:** Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)»

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

#### Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU  
Remplace la version : 16-oct.-2018

Date de révision 02-mai-2022  
Numéro de révision 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA\_RAC)  
European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA\_API)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
National Institute of Technology and Evaluation (NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 02-mai-2022

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 2 3 8 11 12 16

**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**